

Inégalités de niveau de vie entre jeunes adultes – Une approche individualisée

Inequality of Resources Among Young Adults: An Individualised Approach

Laura Castell* et Sébastien Grobon**

Résumé – Cet article propose une nouvelle mesure de la situation financière des jeunes adultes en construisant un niveau de vie « individualisé » par rapport au ménage parental, intégrant une valorisation monétaire de la cohabitation et une quantification précise de l'aide financière parentale grâce à l'*Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (2014). Cette approche du niveau de vie s'avère mieux corrélée avec le sentiment d'aisance financière déclaré par les jeunes adultes que l'approche usuelle. Plus de la moitié des ressources individualisées des jeunes adultes provient de transferts parentaux, soit monétaires soit en nature *via* la cohabitation. Ainsi, un effet direct de l'origine sociale sur le niveau de vie subsiste dans les niveaux de vie individualisés, ainsi qu'un effet indirect à travers d'autres déterminants tels que le niveau de diplôme et la situation d'activité. À niveau de vie individuel comparable, l'aisance financière perçue par les jeunes adultes dépend également de leurs perspectives d'avenir, directement liées à l'aide potentielle des parents et aux bonnes relations entretenues avec ces derniers.

Abstract – *This paper proposes a new measure of the financial situation of young adults by constructing an “individualised” standard of living relative to the parental household, incorporating a monetary valuation of co-residence and a precise quantification of parental financial assistance using the 2014 Enquête nationale sur les ressources des jeunes (National Survey on the Resources of Young Adults). The proposed approach to living standards is shown to correlate better with perceived financial well-being as reported by young adults compared to the standard approach. More than half of the individualised income of young adults is found to come from parental transfers, whether in monetary form or in kind through co-residence. Thus, a direct effect of social background on the standard of living remains in the individualised standards of living, as does an indirect effect through other determinants such as level of education and activity status. At a comparable individual standard of living, the perceived financial well-being of young adults is also found to depend on their future prospects, which are directly related to parental assistance and to the fact of having good relationships with parents.*

Code JEL / JEL Classification : D13, I32, H27

Mots-clés : jeunes adultes, niveau de vie, inégalités, cohabitation, transferts entre ménages, origine sociale, sentiment d'aisance financière

Keywords: *young adults, standard of living, inequalities, co-residence, inter-household transfers, social background, perceived financial well-being*

* Insee (laura.castell@insee.fr) ; ** Dares-MAE et Ined (sebastien.grobon@travail.gouv.fr). Les auteurs étaient respectivement à la DREES, et à l'Insee et l'Ined au moment de la rédaction de cet article.

Nous remercions Valérie Albouy, Lucie Gonzalez, Céline Grislain-Létrémy, Emmanuelle Nauze-Fichet, Muriel Pucci et Amandine Schreiber pour leurs relectures. Nous remercions également deux rapporteurs anonymes, ainsi que Jérôme Accardo et les participants au séminaire DSDS de l'Insee (6 avril 2018) et au séminaire café de l'Ined pour leurs commentaires. Enfin, nous remercions Christelle Thouilleux et Erwan Poulliquen pour l'estimation des loyers imputés utilisés dans ce travail.

Reçu le 23 octobre 2018, accepté après révisions le 14 septembre 2019.

Citation : Castell, L. & Grobon, S. (2020). Inequality of Resources Among Young Adults: An Individualised Approach. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 514-515-516, 29–48. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2020.514t.2009>

La transition vers l'âge adulte est une période de basculement entre la dépendance vis-à-vis du ménage parental et l'indépendance via la formation d'un nouveau ménage assurant sa propre subsistance. Il s'agit d'une période de vulnérabilité financière dans laquelle les transferts intergénérationnels jouent un rôle prépondérant (Herpin & Déchaux, 2004 ; Schoeni & Ross, 2005 ; Whightman *et al.*, 2012 ; d'Albis *et al.*, 2017 ; Kranklader *et al.*, 2018). Leur inégale répartition rend les processus de décohabitation et surtout les choix d'éducation très dépendants des revenus parentaux (sur la décohabitation : Kahn *et al.*, 2013 ; Solard & Coppoletta, 2014 ; Castell *et al.*, 2016a ; sur l'éducation : Sandefur *et al.*, 2005 ; Kalenkoski *et al.*, 2010). Ces transferts participent à une forme de reproduction sociale (Paugam & Zoyem, 1998 ; Albertini & Radl, 2012 ; Jentsch & Reiter, 2018) permettant aux plus aisés de continuer des études longues, tandis que les plus modestes sont contraints d'assurer leur subsistance à un moment où ils peuvent rencontrer de fortes difficultés sur le marché du travail. Les ressources dont disposent les jeunes en transition vers l'âge adulte – dont celles qui reflètent la capacité des familles à accompagner les jeunes adultes vers l'autonomie – conditionnent donc le niveau de diplôme et les conditions d'entrée sur le marché du travail, déterminants d'inégalités futures (Aliaga & Lê, 2016 ; Dherbécourt, 2018).

Les politiques publiques ont un rôle important à jouer pour permettre aux jeunes les plus modestes de financer leur décohabitation ou leurs études sans avoir besoin de recourir à la solidarité familiale (Van de Velde, 2008 ; Brandt & Deindl, 2013) et pour éviter à ceux les plus en difficulté financière qu'un défaut de ressources à cette période charnière ne les enferme dans une insécurité durable. En France, l'accès aux aides publiques reste souvent restreint par des limites d'âge et l'aide publique est davantage conçue pour aider les familles et compléter les solidarités privées que pour garantir aux jeunes issus de milieux modestes une véritable autonomie financière (Chevalier, 2016, 2018 ; Rapport du HCF, 2016). Malgré ces enjeux, il demeure difficile d'identifier les publics en difficulté, le niveau de vie des jeunes adultes restant mal connu, à la fois en raison des données incomplètes sur les revenus spécifiques aux jeunes, de la difficulté à comparer des jeunes ayant des statuts de cohabitation différents, et de difficultés que pose la notion de ménage pour cette population.

Cet article vise à mieux appréhender les inégalités de ressources entre jeunes adultes et la perception

qu'ils ont de leur niveau de ressources, en s'appuyant sur les données de l'*Enquête nationale sur les ressources des jeunes* (ENRJ, DREES-Insee). Nous proposons une mesure du niveau de vie des jeunes adultes, distincte du niveau de vie du ménage parental pour les jeunes habitant chez leurs parents, et prenant en compte l'ensemble des transferts parentaux, en nature ou financiers. Cette mesure, dite « individualisée », permet de comparer pour la première fois le niveau de vie de l'ensemble des jeunes adultes en France. Nous montrons que cette approche individualisée du niveau de vie débouche sur une distribution moins dispersée qui est, toutes choses égales par ailleurs, mieux corrélée au ressenti des jeunes adultes que le niveau de vie mesuré au niveau du ménage. Cette approche met davantage en évidence l'importance des aides publiques et privées reçues. Elle ne gomme pas le rôle de l'origine sociale, tout d'abord parce que la mesure « individualisée » intègre les transferts parentaux, mais aussi parce que les ressources individuelles des jeunes sont très liées à des caractéristiques fortement influencées par l'origine sociale, telles que le diplôme ou la décohabitation. L'étude du sentiment d'aisance financière montre enfin qu'au-delà du niveau de vie momentané, le vécu des jeunes adultes dépend également de leur rapport à l'avenir et d'une aide potentielle des parents, ce qui souligne encore davantage le rôle central de l'aide parentale dans l'acquisition de l'indépendance financière des jeunes adultes en France.

La suite de cet article s'organise de la façon suivante : la première section explique les raisons de l'utilisation d'une mesure du niveau de vie individualisée pour les jeunes adultes ; la deuxième section détaille la construction de cette mesure et compare les niveaux de vie des jeunes avec ceux résultant de l'approche standard. La troisième section présente les résultats issus de cette approche en termes d'inégalités de niveau de vie entre les jeunes adultes.

1. Les limites de la mesure usuelle des niveaux de vie pour appréhender la situation des jeunes adultes

La mesure actuelle du niveau de vie pour les jeunes adultes pose essentiellement deux questions que nous détaillons dans cette section. Sur le plan théorique, celle de la notion de ménage et de partage des ressources, à une période de la vie où la multi-résidence et le processus d'autonomisation rendent les contours des ménages plus flous. Sur le plan pratique, celle du manque de

données sur les ressources spécifiques des jeunes adultes, et notamment sur les aides financières qu'ils perçoivent.

1.1. Limites de l'hypothèse de mise en commun des ressources

Le mode de calcul usuel du niveau de vie repose sur des hypothèses dont la validité pose particulièrement question pour la population des jeunes adultes. De fait, l'hypothèse d'une mise en commun totale des ressources et d'une répartition équilibrée des revenus du ménage est contestable lorsque l'on s'intéresse à certains individus du ménage et non au ménage dans son ensemble. Cette difficulté se pose pour les jeunes cohabitants avec leur parents, comme elle se pose pour penser les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes (Donni & Ponthieux, 2011 ; Meulders & O'Dorchai, 2011) ou pour appréhender la pauvreté des enfants. Pour une analyse plus précise, il conviendrait de s'intéresser aux interactions entre les différents agents qui composent le ménage et ainsi mettre au jour empiriquement la règle de partage établie de fait entre le jeune et ses parents, c'est-à-dire la manière dont sont partagées les ressources entre eux, à partir de données renseignant à la fois les transferts familiaux et la consommation de chaque membre.

L'hypothèse de mise en commun est d'autant plus discutable pour les jeunes adultes, qui sont dans une situation transitoire d'autonomisation progressive même lorsqu'ils résident encore au domicile familial. D'après l'ENRJ, seuls 16 % des jeunes résidant au moins en partie avec leurs parents donnent régulièrement ou occasionnellement une partie de leurs revenus à leurs parents et, lorsqu'ils le font, ils mettent en commun moins d'un quart de leurs revenus propres. Les jeunes acquièrent d'ailleurs des préférences spécifiques, qui impliquent notamment une structure de consommation distincte (Portela, 2018), des pratiques culturelles qui se différencient des générations précédentes (Detrez, 2017), mais aussi une perception de l'avenir, des valeurs et des préférences politiques particulières (Grobon & Portela, 2016). En l'absence d'une mise en commun totale et étant donné ces différences de préférences, se pose donc la question d'assimiler le niveau de vie des jeunes adultes à celui de l'ensemble formé avec leurs parents.

Le système de redistribution français contribue à une certaine ambiguïté : le jeune adulte est considéré comme un enfant à charge, et une partie des aides sociales aux jeunes adultes est distribuée

via le ménage parental (allocations familiales, part fiscale), consacrant l'approche ménage et conférant à la famille le rôle de solidarité et d'entretien des jeunes adultes (Van de Velde, 2008). Mais une autre partie des aides est directement affectée aux jeunes adultes dans l'objectif de favoriser leur autonomie et leur investissement en capital humain, même si elles sont pour une partie sous conditions de ressources des parents : aides au logement, bourses, éducation publique.

La définition usuelle du ménage rend difficile la comparaison entre des jeunes qui ont pris leur indépendance résidentielle et ceux qui cohabitent avec leurs parents. Alors que les non-cohabitants sont considérés comme des ménages distincts et autonomes, pourtant largement aidés financièrement par les parents, les cohabitants sont entièrement assimilés à la situation parentale. Du fait de cette différence de traitement, et bien que celle-ci ne soit pas fondée sur l'observation empirique de mode de vie et de niveau d'autonomie différents entre cohabitants et non-cohabitants, les études sur le sujet font le plus souvent des analyses séparées selon la situation résidentielle (Lhommeau, 2014 ; Robert-Bobée, 2002). La situation de semi-cohabitation, qui concerne un jeune sur cinq, pose particulièrement problème dans ce cadre, puisque le jeune adulte peut être considéré comme appartenant à la fois au ménage parental et à son propre ménage. Une solution consiste à rattacher tous les jeunes au ménage parental, y compris les non-cohabitants ou semi-cohabitants (Albouy *et al.*, 2003). Cette méthode permet d'étudier le cercle familial afin de reconstituer l'ensemble des aides reçues par le jeune et ses parents, mais pas la situation des jeunes adultes qui nous intéresse ici.

1.2. Des données insuffisantes pour mesurer le niveau de vie des jeunes adultes

En France, la mesure usuelle du niveau de vie est issue de l'*Enquête revenus fiscaux et sociaux* (ERFS)¹. Cependant, cette mesure ne couvre pas toute la population des jeunes adultes et son mode de recueil des revenus via des sources administratives ne prend pas en compte les spécificités de leurs ressources.

1. Cette enquête, réalisée tous les ans par l'Insee, porte sur plus de 50 000 ménages ordinaires de France métropolitaine. Elle consiste en un rapprochement du dernier trimestre de l'enquête *Emploi en continu* avec les fichiers fiscaux issus de la DGFIP et les fichiers sociaux fournis par la Cnaf, la Cnav et la CCMSA.

Une difficulté provient de l'exclusion de cette mesure des ménages dont la personne de référence est étudiante. De fait, les ressources des étudiants se composent pour plus de la moitié d'aides financières fournies par leurs parents (Castell *et al.*, 2016b), lesquelles sont très mal appréhendées dans les données fiscales. Ces dernières captent surtout les pensions alimentaires, dont les montants sont sous-déclarés du fait du plafonnement de la déduction d'impôt associée : en 2014, 307 millions d'euros de pensions alimentaires sont déclarés par les ménages dont la personne de référence a entre 18 et 24 ans et fait sa propre déclaration d'impôt ; ces aides s'élèvent à 1.8 milliards d'euros d'après l'ENRJ. Certains revenus d'activité, tels que les revenus issus de contrats d'apprentissage, de stages ou d'emplois de vacances ou étudiants, exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil, ne sont également pas pris en compte.

Par ailleurs, comme la plupart des enquêtes auprès des ménages, l'ERFS ne porte que sur les ménages « ordinaires », c'est-à-dire qu'elle ne couvre pas les personnes vivant dans des communautés (pour les jeunes, il s'agit principalement d'internats, foyers et cités universitaires). Or en 2014, un jeune sur six vit au moins en partie en communauté, principalement en internat ou résidence universitaire (Castell *et al.*, 2016a).

Au final, l'approche actuelle des niveaux de vie hors communautés et ménages dont la personne de référence est étudiante ne porte que sur 4.6 millions de jeunes adultes, soit une population 12 % moins importante que celle appréhendée par l'ENRJ (5.2 millions de jeunes adultes), représentative de l'ensemble des 18-24 ans².

2. Une approche individualisée à partir de données adéquates et d'une valorisation de la cohabitation avec les parents

Pour répondre à ces limites théoriques et pratiques, nous proposons d'adopter une approche qui individualise le niveau de vie des jeunes par rapport à celui de leurs parents, y compris lorsqu'ils vivent ensemble, et de mobiliser l'ENRJ, qui recense l'ensemble des ressources des jeunes adultes de manière détaillée, notamment les aides financières reçues des parents.

2.1. L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes : une source inédite et complète pour mesurer le niveau de vie des jeunes

La rareté des études traitant spécifiquement du niveau de vie des jeunes adultes en France³ tient à l'absence de sources permettant d'appréhender leurs ressources de façon satisfaisante. En France, l'enquête la plus complète jusqu'alors était l'enquête *Jeunes et carrière*, adossée à l'enquête *Emploi* de 1997, qui a permis pour la première fois d'étudier plus en détail les ressources des jeunes, notamment les aides financières reçues des parents (Herpin & Verger, 1997 ; Robert-Bobée, 2002). D'autres sources plus récentes, telles que l'enquête sur les ressources et conditions de vie (SRCV) ou l'enquête *Budget de famille* (BdF) de l'Insee, peuvent être mobilisées pour disposer d'une estimation des transferts familiaux mais le questionnement y est peu détaillé. Or les montants d'aide diffèrent significativement selon le mode de recueil : les aides régulières reçues d'autres ménages⁴ varient entre des moyennes de 1 560 euros par an dans SRCV en 2014, 1 610 euros dans BdF en 2011⁵ et entre 2 730 et 6 050 euros avec un questionnement plus détaillé comme dans l'ENRJ en 2014⁶.

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes, réalisée en 2014 (encadré 1), répond au problème de manque de données sur les ressources et aux difficultés méthodologiques de champ. Il s'agit de la première enquête d'envergure nationale portant sur l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans en France, quelles que soient leur situation résidentielle et leur situation vis-à-vis des études. L'enquête propose également un questionnement détaillé recensant l'ensemble des ressources des jeunes, notamment les transferts privés, en espèces ou en nature, mais aussi toutes les ressources issues d'activités rémunérées ainsi que les transferts publics.

2. Comme les autres enquêtes ménage, l'ENRJ exclut cependant de son champ les jeunes sans-domicile, soit la fraction a priori la plus précaire des jeunes adultes. Les jeunes adultes francophones dans cette situation en 2012 sont estimés à un peu moins de 9 000 personnes, soit moins d'1 % des jeunes adultes de France métropolitaine.

3. À notre connaissance, aucun travail similaire n'a été mené dans d'autres pays pour mesurer un niveau de vie des jeunes adultes au niveau individuel. En revanche, certaines données permettraient une telle analyse. En Europe, l'enquête Share (Albertini & Radl, 2012 ; Papuchon, 2014) dispose d'informations sur les transferts envers les jeunes adultes, mais se limite au point de vue des parents. Aux États-Unis, les suppléments du Panel Study of Income Dynamics consacrés aux transferts intergénérationnels (Schoeni & Ross, 2005) ou à la transition vers l'âge adulte (Wightman *et al.*, 2012) comportent des modules détaillés consacrés aux ressources.

4. Le champ est celui des 18-24 ans résidant dans leur propre logement (hors communautés) en France métropolitaine.

5. Il s'agit ici du montant des aides régulières sur les douze derniers mois. Les aides occasionnelles représentent en moyenne 1 040 euros sur les deux derniers mois.

6. Selon qu'on prend en compte ou non les jeunes résidant en partie chez leurs parents, ce qui est impossible à distinguer dans les autres enquêtes.

ENCADRÉ 1 – L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)

L'ENRJ a été réalisée au dernier trimestre 2014 par la DREES et l'Insee, auprès de 5 800 jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, à la Réunion et en Guadeloupe, qu'ils résident en logement ordinaire ou en communauté (internat, cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs, gendarmerie, etc.). Le champ de cet article est restreint à la France métropolitaine. L'ENRJ repose sur un principe de double interrogation des jeunes et de leurs parents.

Les ressources des jeunes prises en compte dans cet article sont issues des ressources déclarées dans l'enquête (pour plus de précisions, voir Castell *et al.*, 2016a) :

- les ressources issues d'activités rémunérées en 2014, que ces activités soient régulières ou occasionnelles, déclarées ou non, à partir d'une heure travaillée (y compris les emplois de vacances) ;
- les revenus issus de transferts publics en 2014 : bourses d'études, allocations logement, allocations chômage, revenu de solidarité active (RSA), contrat d'insertion dans la vie professionnelle (CIVIS), prestations liées à la maladie, au handicap ou à l'invalidité, prestations familiales et aides locales ;
- les aides financières reçues des parents, qu'elles soient régulières ou ponctuelles et sous la forme de versements ou d'achats. Les aides régulières sont recensées au moment de l'enquête : versement monétaire sans affectation prédéfinie, participation aux dépenses d'alimentation, prise en charge du loyer, des dépenses d'essence, d'entretien et d'assurance du véhicule, des dépenses de transports en commun, des dépenses d'abonnements téléphonique et Internet, des dépenses

de loisirs et enfin de complémentaire santé. Elles sont annualisées en fonction d'éventuels changements résidentiels. Les aides ponctuelles prises en compte sont les frais de scolarité, les dépenses d'habillement, d'équipement et de voyages à l'étranger ;

- d'autres ressources : les aides financières régulières reçues d'autres personnes que les parents, les revenus immobiliers et les revenus du conjoint si le jeune vit en couple dans son logement.

Le niveau de vie des ménages de parents est quant à lui issu des fichiers fiscaux et sociaux, grâce à un appariement.

De surcroît, l'ENRJ permet de prendre en compte les spécificités de la situation des jeunes adultes, en l'occurrence la multi-résidence et les changements de situation en cours d'année. Nous distinguerons d'une part les cohabitants, les non-cohabitants et les semi-cohabitants. Et d'autre part, les jeunes majoritairement en emploi (plus d'un trimestre en emploi dans l'année), les jeunes majoritairement au chômage ou inactifs (trois trimestres ou plus dans l'année) et les jeunes en études toute l'année^(a). Cette typologie prend en compte les changements infra-annuels, particulièrement importants à cet âge de la vie, ce qui permet de mettre en regard les ressources d'une année avec la situation connue cette même année, et non uniquement à un instant *t* (voir Castell *et al.*, 2016a).

(a) Les jeunes sortis du système éducatif dans l'année, avec ou sans emploi, sont intégrés à l'analyse d'ensemble mais pas étudiés spécifiquement.

2.2. Ressources individuelles et valorisation de la cohabitation avec les parents

Les ressources individuelles des jeunes adultes déclarées dans l'ENRJ et prises en compte ici sont les suivantes : leurs revenus d'activité, les transferts publics monétaires, les transferts monétaires reçus des parents, ainsi que d'autres revenus tels que des aides en nature⁷, les aides financières d'autres personnes et les revenus immobiliers. Nous négligeons ici les prélèvements, notamment l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation. De fait, les informations disponibles ne permettent pas de simuler ces montants⁸. Peu de jeunes sont imposables : seulement un tiers des jeunes adultes déclarent faire leur propre déclaration d'impôt et 10 % font leur déclaration et sont en situation d'activité toute l'année. L'impôt sur le revenu a donc probablement des effets relativement négligeables sur la distribution des niveaux de vie à cet âge et sur les résultats présentés ici⁹.

Pour construire une mesure individualisée du niveau de vie des jeunes adultes (on parlera de « niveau de vie individualisé » pour bien spécifier qu'il ne s'agit pas de la mesure usuelle), nous prenons en compte l'ensemble des ressources individuelles déclarées par les jeunes adultes, auxquelles nous ajoutons, pour les jeunes résidant au moins en partie au domicile familial,

7. Nous prenons en compte ici les aides en nature provenant des parents ou d'autres personnes, qui correspondent au logement si le jeune est hébergé gratuitement et aux repas pris chez les parents lorsque le jeune ne vit pas chez ses parents. La valorisation a été réalisée de la même manière que pour la valorisation de la cohabitation parentale.

8. Nous ne disposons pas des informations fiscales pour l'ensemble des jeunes, mais uniquement pour les cohabitants, via les déclarations de leurs parents. Par ailleurs, simuler le montant d'imposition pose plusieurs problèmes : certains revenus d'activités sont exonérés d'impôts, un cinquième des jeunes en emploi en 2014 étaient encore en études en 2013, l'hypothèse de stabilité entre les revenus 2014 et les revenus 2013 est très forte pour une population dont la situation change rapidement et enfin, le dispositif de prime pour l'emploi encore en vigueur en 2014 fait baisser l'imposition de ces jeunes entrant sur le marché du travail.

9. Si l'on ne tenait pas compte de ces difficultés, le montant moyen d'impôt des jeunes en emploi en 2014 faisant leur propre déclaration d'impôt serait d'environ 800 euros par an, ce qui correspond certainement à un majorant des impôts réellement acquittés (prise en compte de l'ensemble des revenus d'activité, non prise en compte de la prime pour l'emploi, etc.).

une valorisation des bénéficiaires de la cohabitation avec leurs parents. Cette valorisation permet de prendre en compte les différences de ressources individuelles entre cohabitants et non-cohabitants, pour que le niveau de vie calculé reflète bien leurs conditions d'existence. Le fait que le jeune cohabite, même partiellement, avec ses parents peut être vu comme une subvention de sa consommation (Laferrère, 2005). Contrairement à l'approche ménage qui attribue au jeune un revenu équivalent individuel sur la base de l'ensemble des revenus du ménage parental, nous considérons ici que seule une partie des ressources du ménage parental est mise en commun avec le jeune, *via* les transferts en nature liés à la cohabitation. Le principe de la valorisation consiste à attribuer au jeune la valeur du service de la cohabitation avec les parents, tel qu'il l'aurait payé lui-même s'il avait dû s'en acquitter seul. Nous choisissons de valoriser le logement et l'alimentation, qui sont les deux principaux postes budgétaires mis en commun. Les dépenses de transport, qui représentent également un poste important, sont déjà en partie prises en compte dans les aides parentales recensées dans l'ENRJ¹⁰. La valorisation de ces transferts en nature est réalisée à partir d'un calcul basé sur une échelle d'équivalence, qui prend en compte les économies d'échelle liées à la cohabitation. Cette valorisation est détaillée dans l'encadré 2.

80 % des jeunes adultes ont cohabité au moins en partie chez leurs parents au cours de l'année 2014. En moyenne, selon notre estimation, la valorisation de cette cohabitation représente 7 090 euros par an, dont 5 550 euros liés au logement (tableau 1). Parmi les jeunes cohabitants toute l'année, elle représente 8 520 euros par an, dont 6 570 euros liés au logement. En comparaison, la valorisation du logement des jeunes non-cohabitants (qui ne résident pas dans une communauté) s'élève à 5 620 euros par an, la différence pouvant s'expliquer par de moins

bonnes conditions de logement que dans les logements parentaux.

Le cas des jeunes vivant en couple dans leur propre logement est traité de façon différente. Cette situation concerne 10 % des jeunes adultes, soit 43 % des jeunes non-cohabitants. Pour une très large majorité d'entre eux, le ménage correspond à son acception usuelle : en effet, selon l'ENRJ, plus de neuf jeunes en couple sur dix déclarent être aidés par leur conjoint pour faire face aux dépenses communes telles que le loyer, l'alimentation et l'équipement de la maison. Ne pas tenir compte de ce partage des ressources entre conjoints reviendrait donc à sous-estimer leur niveau de vie et entraînerait une forte surreprésentation des jeunes en couple dans le bas de la distribution des niveaux de vie¹¹. Nous faisons donc pour ces jeunes l'hypothèse d'une mise en commun totale des ressources au sein du couple. En conséquence, nous calculons leur niveau de vie en ajoutant aux ressources du jeune les revenus de son conjoint¹² et en divisant l'ensemble des ressources du ménage par le nombre d'unité de consommation afin de tenir compte des économies d'échelle. Par rapport à l'approche individualisée, ce choix de l'approche ménage pour les jeunes vivant en couple débouche sur un niveau de vie plus élevé d'un quart et une moindre dispersion. Il modifie cependant peu les résultats au niveau de l'ensemble des jeunes adultes.

10. L'ENRJ recense les aides pour l'entretien et l'essence du véhicule et les aides à l'achat régulier de billets de transports en commun.

11. Près d'un quart se situerait dans le premier décile de niveau de vie, contre un sur dix en appliquant une approche ménage (voir complément en ligne, figure C-1. Le lien vers les compléments en ligne est indiqué à la fin de l'article). Cela vient particulièrement des jeunes au chômage ou inactifs : plus de la moitié d'entre eux auraient un niveau de vie mensuel moyen inférieur à 500 euros, alors qu'ils partagent pour la plupart leurs ressources avec leur conjoint.

12. Les ressources du conjoint, recueillies uniquement le mois de l'enquête, sont considérées constantes sur l'année. Ne disposant pas d'information sur la date de mise en couple, nous considérons que le jeune vit en couple toute l'année, sauf s'il a changé de situation résidentielle en cours d'année. Dans ce cas, nous faisons les mêmes hypothèses que pour l'annualisation des aides parentales.

Tableau 1 – Valorisation de la cohabitation

	%	Valorisation de la cohabitation		dont valorisation du logement	
		Moyenne	D9/D1	Moyenne	D9/D1
Ensemble	80	7 090	4.11	5 550	4.11
Semi-cohabitant toute l'année	13	2 870	3.93	2 730	3.88
Cohabitant toute l'année	54	8 520	2.40	6 570	2.88

Lecture : 80 % des jeunes adultes résident au moins en partie chez leurs parents en 2014. La valorisation de la cohabitation représente 7 090 euros par an en moyenne.

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

ENCADRÉ 2 – Estimation des échelles d'équivalence spécifiques au logement et à l'alimentation

Les dépenses du ménage parental en logement et en alimentation sont issues de sources externes : l'*Enquête nationale logement* de 2013, qui permet d'imputer des loyers fictifs à partir des caractéristiques du logement et des loyers en vigueur dans le parc privé ; l'enquête *Budget de famille* (BdF) de 2011, qui fournit le budget consacré aux dépenses alimentaires par les ménages de parents avec au moins un enfant âgé de 18 à 24 ans dans le ménage.

Le principe des échelles d'équivalence consiste à diviser ces dépenses du ménage par un nombre d'unités de consommation pour aboutir à une dépense équivalente individuelle. L'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » est la plus fréquemment utilisée pour l'ensemble du budget d'un ménage. Comme nous nous intéressons ici à deux postes budgétaires spécifiques, il paraît plus pertinent d'utiliser des échelles d'équivalence propres à chacun de ces postes budgétaires. Pour cela, nous reprenons la méthode dite subjective proposée par Hourriez & Olier (1997). Contrairement aux méthodes objectives basées sur la structure de la consommation, cette méthode est plus simple à implémenter, elle ne fait pas d'hypothèse *a priori* et utilise directement le niveau de vie ressenti tel que déclaré par l'enquêté. Deux variables se prêtent usuellement à cette mesure subjective du niveau de vie : le sentiment d'aisance financière et la perception du niveau de vie actuel. L'estimation est réalisée à partir de l'enquête BdF 2011.

Dans un premier temps, nous calculons la taille ajustée du ménage en estimant μ , le coût relatif d'un enfant de moins de 14 ans, à partir de la régression de l'appréciation du niveau de vie U sur le revenu R et le nombre de personnes dans le ménage N :

$$U(R, N) = \alpha + \gamma \log(R) + \delta N_{\text{adultes}} + \theta N_{\text{enfants}} + \text{contrôles}$$

$$\mu = \theta / \delta$$

À partir de l'enquête BdF 2011, nous trouvons μ le coût relatif de l'enfant = 0.7, une valeur plus importante que celle obtenue par Hourriez & Olier (1997) mais similaire à celle obtenue par Martin & Périvier (2018) sur les trois dernières enquêtes BdF. Cette étape nous permet de calculer la taille ajustée du ménage N utilisée par la suite :

$$N = N_{\text{adultes}} + \mu N_{\text{enfants}}$$

Le principe des échelles d'équivalence est de trouver le nombre d'unité de consommation m tel que $U(R/m, 1) = U(R, N)$.

Si l'on suppose la relation concave, il suffit alors d'estimer la relation suivante :

$$U(R, N) = \alpha + b \log(R) + c \log(N)$$

On obtient alors $m = N^c$, avec l'élasticité-taille de la consommation totale du ménage $\alpha = -c/b$.

Nous trouvons une élasticité de 0.67, une valeur assez proche de ce qui est obtenu par Hourriez & Olier (1997). Pour un même niveau de vie, un ménage de 2 adultes et 2 enfants dépense 2.3 ($N^c = (2 + 2 \cdot 0.7)^{0.67}$) fois plus qu'une personne seule.

Enfin, pour calculer les élasticités propres au logement et à l'alimentation, nous estimons une régression des dépenses de consommation C_k pour le logement d'une part et l'alimentation d'autre part sur le niveau de vie du ménage et sa taille :

$$\log(C_k) = \alpha_k + \beta_k \log(R/N^c) + \alpha_k \log(N) + \text{contrôles}$$

Les élasticités-taille obtenues sont de 0.24 pour le logement et de 0.74 pour l'alimentation. Ainsi, un ménage de 2 adultes et 2 enfants dépense 1.3 fois plus en logement et 2.5 fois plus en alimentation qu'une personne seule pour avoir le même niveau de vie.

Grâce à ces élasticités, nous calculons la part du logement attribué au jeune en divisant le loyer imputé du logement par l'échelle d'équivalence représentant les économies d'échelle réalisées, soit N^{α_k} . Pour les cohabitants une partie de l'année, nous prenons en compte le nombre de mois de cohabitation dans le logement parental dans l'année. Pour les semi-cohabitants, nous tenons compte du temps passé au logement parental à travers la fréquence à laquelle le jeune voit ses parents, telle que renseignée dans l'ENRJ. Selon les cas, cette part peut représenter un cinquième de l'année, deux cinquièmes ou la moitié de l'année (pour plus de 60 % d'entre eux).

Pour la valorisation de l'alimentation, nous divisons le budget alimentaire du ménage par l'échelle d'équivalence spécifique N^{α_k} pour obtenir six budgets individuels moyens, en fonction du niveau de vie du ménage. Nous attribuons ensuite ces budgets moyens aux jeunes adultes en fonction du niveau de vie du ménage parental dans l'ENRJ. Ce budget est ensuite corrigé selon la part des repas pris au domicile des parents telle que renseignée dans l'enquête.

2.3. Approche standard, approche individualisée et niveau de vie subjectif des jeunes adultes

Nous comparons maintenant les niveaux de vie des jeunes adultes mesurés selon les différentes approches, puis montrons que notre approche modifie sensiblement la distribution des revenus des jeunes adultes, dans le sens d'une meilleure adéquation entre la mesure objective des ressources et l'aisance financière ressentie.

La figure I compare l'approche individualisée définie plus haut, calculée à partir des données de l'ENRJ, et deux variantes de l'approche ménage standard : l'une calculée à partir de l'ERFS mais intégrant les ménages d'étudiant habituellement exclus du champ, l'autre calculée à partir de l'ENRJ, incluant également les étudiants ainsi que les transferts parentaux et l'ensemble des autres ressources disponibles dans l'enquête. Avec la mesure standard du niveau de vie sur les données ERFS et sur l'ensemble des jeunes, on remarque

un premier pic autour de 2 000 euros par an. Cela n'est pas le cas dans la deuxième variante de la mesure standard (ménage) du niveau de vie, construite à partir de l'ENRJ et de données plus complètes sur les revenus (transferts monétaires reçus des parents et revenus du travail pour les jeunes adultes disposant de leur propre logement). La différence avec l'approche précédente illustre l'effet d'une meilleure prise en compte des ressources des jeunes en études disposant de leur propre logement, habituellement exclus de la mesure. Pour le reste de la distribution, il est intéressant de noter que la mesure ménage basée sur l'ENRJ et comportant des revenus plus complets pour les non-cohabitants diffère peu de celle basée sur l'ERFS.

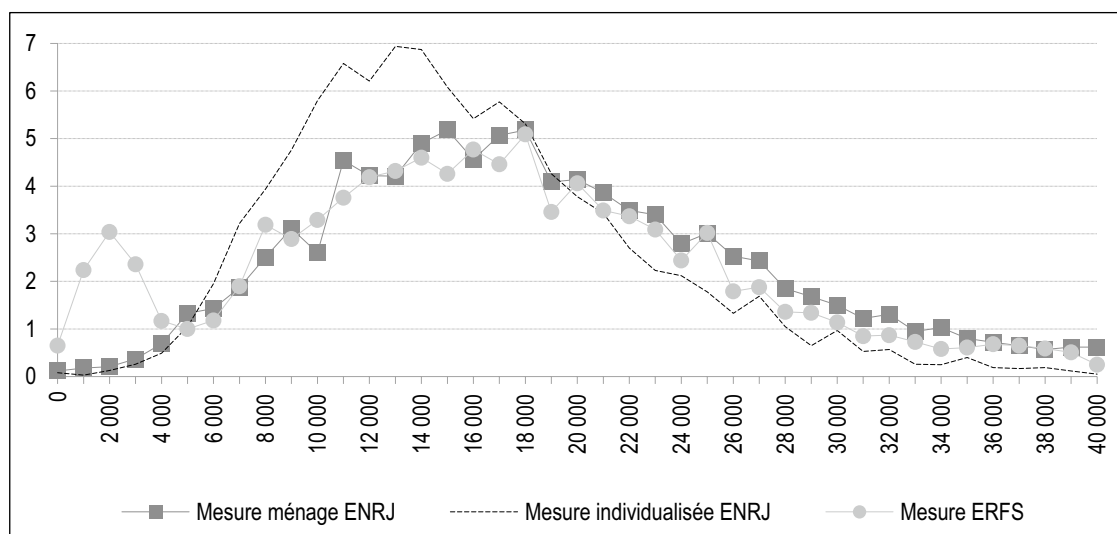
L'individualisation du niveau de vie des jeunes modifie nettement la distribution des niveaux de vie par rapport à l'approche ménage standard. Le niveau de vie individualisé moyen et médian des 18-24 ans est de près d'un cinquième plus faible que celui obtenu avec l'approche ménage et la dispersion est moindre (voir complément en ligne¹³, tableau C-1) : le niveau de vie moyen individualisé des jeunes adultes est de 15 820 euros par an (contre 20 070 euros avec l'approche ménage) ; le niveau de vie médian est de 14 780 euros par an (respectivement 18 070 euros) et le rapport interdécile D9/D1 est de 3 (respectivement 3.7). Ce niveau de vie plus bas est principalement dû à l'abandon de l'hypothèse de mise en commun totale dans le foyer parental. Le niveau de vie individualisé

des cohabitants et semi-cohabitants se rapproche ainsi de celui des non-cohabitants, rendant l'ensemble des jeunes adultes davantage comparables quel que soit leur statut résidentiel (voir complément en ligne, figure C-II). Ainsi, la part des non-cohabitants parmi les 10 % de jeunes les plus modestes (1^{er} décile¹⁴) est moins de deux fois plus élevée que parmi les 10 % de jeunes les plus aisés (dernier décile). Avec l'approche ménage, cette part est plus de six fois plus élevée, les non-cohabitants représentant près de la moitié des jeunes du premier décile alors qu'ils ne représentent qu'un quart des 18-24 ans. En revanche, l'approche individualisée met davantage l'accent sur les différences de niveau de vie entre situations d'activité, qui traduisent plus directement le degré d'autonomie financière des jeunes eux-mêmes, ainsi que celui que leurs parents leur donnent à travers une aide concentrée sur les étudiants (Robert-Bobée, 2002 ; Castell *et al.*, 2016b). Ainsi, les jeunes en emploi sont nettement plus représentés dans les déciles les plus élevés (voir complément en ligne, figure C-III).

En proposant une mesure individualisée du ménage parental, nous faisons l'hypothèse que les 18-24 ans prennent leurs décisions de consommation de manière autonome et par rapport aux ressources, matérielles ou en nature, dont ils disposent (y compris celles que leurs

13. Le lien vers les compléments en ligne est indiqué à la fin de l'article.
14. Par convention, nous utiliserons ici les déciles (et quintiles) pour décrire les ménages entre les seuils.

Figure I – Distribution des niveaux de vie des jeunes selon la mesure utilisée



Note : les niveaux de vie sont arrondis à 500 euros près.
Lecture : 7 % des jeunes adultes ont un niveau de vie d'environ 13 000 € par an avec l'approche individualisée.
Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes *Revenus fiscaux et sociaux*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

parents leur allouent directement) plutôt que par rapport à celles de leurs parents. Si tel est le cas, le niveau de vie « subjectif » des jeunes devrait être mieux associé à leur niveau de vie individualisé qu'à leur niveau de vie mesuré de façon standard. Nous testons cette hypothèse en mesurant la corrélation entre le niveau de vie monétaire et le niveau de vie ressenti des jeunes adultes¹⁵, à partir de deux variables : le sentiment d'aisance financière et la capacité à mettre de côté à la fin du mois.

L'approche individualisée apparaît en effet plus pertinente pour refléter le niveau de vie tel qu'il est vécu. Dans l'ensemble, la mesure subjective usuelle du sentiment d'aisance financière est tout aussi corrélée avec les deux approches du niveau de vie. Cependant, à caractéristiques données, et notamment à situation d'activité comparable, le niveau de vie « individualisé » est bien plus

corrélé à la probabilité de se sentir plus ou moins à l'aise financièrement que le niveau de vie « ménage » (tableau 2). C'est également le cas pour la capacité à mettre de l'argent de côté à la fin du mois : une hausse de 1 % du niveau de vie individualisé augmente de plus de 3.8 fois les chances de mettre de côté le plus souvent plutôt que jamais, mais seulement de 2 fois avec l'approche ménage. La corrélation avec l'approche individualisée est la plus forte pour les cohabitants : une hausse de 1 % du niveau de vie individualisé implique 14 fois plus de chances de se sentir « plutôt ou vraiment à l'aise », contre quatre fois plus pour une variation de 1 % du

15. Une autre manière de tester cette hypothèse consisterait à analyser les structures de consommation, selon une approche dite « objective ». Toutefois, l'absence de données sur la consommation dans l'ENRJ et la nécessité d'hypothèses plus fortes pour démontrer l'existence de décisions de consommation propres au jeune nous conduisent à privilégier l'approche subjective.

Tableau 2 – Corrélation toutes choses égales par ailleurs entre les approches objectives et subjectives du niveau de vie

		Ensemble des jeunes adultes		Cohabitants	
		Approche ménage	Approche individualisée	Approche ménage	Approche individualisée
Sentiment d'aisance financière	C'est difficile	réf.	réf.	réf.	réf.
	C'est juste	1.20 [1.02;1.42]	1.76 [1.38;2.25]	1.15 [0.95;1.40]	2.65 [1.78;3.95]
	Ça va	1.65 [1.33;2.05]	2.08 [1.56;2.78]	1.86 [1.39;2.49]	3.17 [2.06;4.86]
	Plutôt ou vraiment à l'aise	3.81 [2.61;5.55]	7.54 [5.24;10.85]	4.24 [2.72;6.61]	13.57 [8.24;22.34]
Capacité à mettre de côté à la fin du mois	Ne met jamais de côté	réf.	réf.	réf.	réf.
	Met de côté de temps en temps	1.31 [1.14;1.50]	1.50 [1.21;1.86]	1.47 [1.19;1.82]	2.23 [1.60;3.10]
	Met de côté le plus souvent	1.98 [1.53;2.56]	3.84 [2.93;5.02]	2.37 [1.73;3.25]	7.95 [5.30;11.91]
Perception de l'aisance financière des parents	C'est difficile	réf.	réf.	réf.	réf.
	C'est juste	1.35 [1.00;1.81]	1.57 [1.24;1.98]	1.59 [0.77;3.27]	2.45 [1.70;3.54]
	Ça va	2.59 [1.93;3.47]	2.00 [1.52;2.61]	3.71 [2.05;6.71]	3.12 [2.11;4.62]
	Plutôt ou vraiment à l'aise	10.25 [7.13;14.73]	4.97 [3.60;6.45]	19.18 [9.73;37.78]	8.71 [5.19;14.60]

Note : les coefficients présentés correspondent aux rapports des chances relatives (odd ratios) issus d'une régression logistique multinomiale, à caractéristiques données d'âge, sexe, situation résidentielle et taille d'unité urbaine du logement, situation familiale et situation d'activité. Les coefficients entre crochets correspondent à l'intervalle de confiance de l'estimation. La régression logistique multinomiale a été choisie car l'hypothèse d'égalité des pentes de la régression logistique ordonnée est rejetée. Les résultats sont similaires avec une régression linéaire. La régression a été pondérée pour tenir compte du calage et éviter une sous-représentation des jeunes en difficultés financières. La régression non pondérée présente une différence moins marquée entre les deux approches, mais la corrélation du sentiment d'aisance financière reste plus importante pour l'approche individualisée. Tous les coefficients sont significatifs au seuil de 1 %.

Lecture : avec l'approche individualisée, une augmentation de 1 % du niveau de vie augmente de 76 % la probabilité de se dire « juste » financièrement plutôt que de dire y arriver « difficilement ».

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

niveau de vie suivant l'approche ménage (voir complément en ligne, tableau C-2). L'approche individualisée, qui diffère le plus de l'approche usuelle pour les cohabitants, est donc une mesure mieux associée aux perceptions des jeunes adultes. L'approche ménage est quant à elle logiquement bien mieux corrélée à l'appréciation que donne le jeune de la situation de ses parents.

3. Quelles inégalités de niveau de vie individualisé entre jeunes adultes ?

Avant d'analyser des inégalités de niveau de vie individualisé moyen entre jeunes adultes, nous nous arrêtons sur la composition des ressources et la dispersion que révèle la mesure individualisée du niveau de vie.

3.1. Structure et dispersion des niveaux de vie individualisés : l'importance des aides publiques et privées

Les inégalités de niveau de vie individualisé des jeunes adultes peuvent s'appréhender par les indicateurs classiques : l'indice de Gini est de 0.242, l'indice de Theil de 8.69 et le rapport interdécile de 3.01 (tableau 3). Ces indicateurs ne sont pas directement comparables à ceux de la population générale, la mesure du niveau de vie n'étant pas identique. En revanche, la comparaison est possible au sein des jeunes adultes. Ainsi, les inégalités sont les plus importantes parmi les jeunes majoritairement au chômage ou inactifs, les « NEET » (*not in education, employment or training*). Dans une moindre mesure, les jeunes en études toute l'année sont également une catégorie très hétérogène du point de vue de leur niveau de vie. Les jeunes majoritairement en emploi, en revanche, apparaissent comme une catégorie nettement plus homogène, avec des ressources moins dispersées que pour les catégories précédentes. La composition des

ressources et leur dispersion au sein de chacune de ces catégories expliquent ce résultat.

Les aides publiques et privées occupent à cet âge une place importante dans les ressources. L'aide financière des parents représente environ un cinquième des ressources de l'ensemble des jeunes, et cette part est relativement constante du deuxième au septième décile de niveau de vie individualisé (tableau 4). La part moins importante des transferts parentaux est compensée dans le premier décile par des transferts publics plus importants et dans les déciles les plus élevés par les revenus d'activité.

Les aides parentales sont concentrées vers les jeunes en études. Pour ces derniers, elles représentent un tiers des ressources et déterminent largement les inégalités en liant directement le niveau de vie à l'origine sociale (tableau 5). Ainsi, à caractéristiques données¹⁶, les jeunes en études avec un père cadre ou exerçant une profession libérale ont un niveau de vie 16 % supérieur à celui des jeunes en études avec un père ouvrier ou employé. Un tel effet n'est pas visible parmi les jeunes sortis du système éducatif, qui sont à l'inverse très peu aidés financièrement par leurs parents même lorsqu'ils disposent de faibles ressources propres ; pour ces jeunes, l'effet de l'origine sociale transite par le niveau de diplôme obtenu.

Les transferts privés en nature sont une composante importante des transferts envers les jeunes adultes, et pas seulement les jeunes en études. La valorisation de la cohabitation représente ainsi plus d'un tiers des ressources des 18-24 ans, notamment en raison de la part importante (80 %) de jeunes ayant résidé au moins en partie chez leurs parents dans l'année. La cohabitation peut être liée à un niveau de ressources propres ou

16. Âge, sexe, niveau de formation, situation et lieu de résidence, fratrie, situation matrimoniale des parents, né à l'étranger ou non.

Tableau 3 – Indicateurs d'inégalité de niveau de vie individualisé selon la situation d'activité

	Indice de Gini	Indice de Theil	Rapport interdécile (D9/D1)
Ensemble des jeunes adultes	0.242	8.69	3.01
Jeunes majoritairement en emploi	0.167	4.61	2.24
Jeunes en études toute l'année	0.226	7.60	2.74
Jeunes majoritairement au chômage ou inactifs	0.241	8.82	2.89

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Tableau 4 – Composition du revenu disponible des jeunes adultes selon le niveau de vie (approche individualisée)

	Ensemble	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
Revenus d'activité (%)	31	12	11	14	20	24	27	30	37	44	46
Transferts publics* (%)	8	18	14	13	11	10	10	9	6	5	3
Transferts des parents (%)	17	15	20	20	22	20	21	18	16	12	14
Autres revenus (%)	2	3	1	2	1	2	2	2	2	2	2
Revenus du conjoint (%)	8	6	8	6	5	5	6	8	10	11	8
Valorisation de la cohabitation (%)	34	46	46	45	41	39	34	33	29	26	27
Ressources moyennes**	16 810	6 950	9 850	11 600	13 270	14 540	16 360	18 630	20 890	24 510	31 530
Niveau de vie moyen	15 820	6 490	9 260	10 990	12 560	14 020	15 620	17 410	19 500	22 600	29 770
Part des ressources totales détenue (%)	100	4.1	5.9	6.9	7.9	8.7	9.7	11.1	12.4	14.6	18.7

* Les transferts publics comprennent ici les allocations chômage, contrairement à ce qui peut être fait en population générale où elles sont souvent associées aux revenus d'activité pour former le revenu avant redistribution. ** Les ressources moyennes incluent les revenus du conjoint pour les jeunes vivant en couple, mais elles ne sont pas divisées par les unités de consommation correspondant au ménage que forme le jeune avec son conjoint, contrairement au niveau de vie moyen.

Lecture : les jeunes adultes appartenant au premier décile de niveau de vie (soit aux 10 % des jeunes avec le niveau de vie le plus bas) ont des ressources moyennes de 6 950 € par an en 2014 et détiennent 4.1 % des ressources de l'ensemble des jeunes adultes. Les revenus d'activité représentent 12 % de ce revenu disponible.

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Tableau 5 – Composition des ressources par situation d'activité et position dans l'échelle des niveaux de vie individualisés

	Jeunes en emploi			Jeunes en études			Jeunes au chômage ou inactifs		
	Ensemble	Q1	Q5	Ensemble	Q1	Q5	Ensemble	Q1	Q5
Niveau de vie moyen	20 090	11 790	29 700	14 800	7 700	24 630	11 700	5 790	20 200
Revenus d'activité (%)	56	48	60	15	8	21	9	7	12
Transferts publics (%)	5	9	2	8	18	4	23	19	28
Transferts des parents (%)	3	4	3	32	26	34	8	7	8
Autres revenus (%)	1	1	2	2	1	4	13	9	13
Revenus du conjoint (%)	13	15	9	3	2	3	2	5	2
Valorisation de la cohabitation (%)	22	23	24	40	45	34	45	53	37

Lecture : le niveau de vie moyen des jeunes majoritairement en emploi dans l'année est de 20 090 € par an. Leurs ressources sont composées à 56 % de revenus d'activité. Les 20 % de jeunes en emploi les plus modestes (Q1) ont un niveau de vie moyen de 11 790 € par an.

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, hors jeunes adultes sortis d'études en cours d'année.

parentales insuffisant pour décohabiter. Ainsi sa valorisation représente une part plus importante des ressources parmi les jeunes les plus modestes (45 % dans les trois premiers déciles), ainsi que parmi les jeunes en études (40 %) et les jeunes au chômage ou inactifs (45 %), en comparaison avec les jeunes en emploi (22 %) ou les jeunes les plus aisés (25 % dans les deux derniers déciles). Toutefois, la cohabitation peut être aussi vue comme un choix de bénéficier plus longtemps de la qualité du logement parental (Laferrère, 2005),

tout en économisant pour une prise d'autonomie différée. Ainsi, malgré des ressources propres bien plus élevées que les autres jeunes adultes, 70 % des jeunes en emploi du dernier quintile de cette catégorie sont des cohabitants contre 45 % des deux premiers quintiles.

Les transferts publics, malgré les restrictions d'accès à certaines prestations sociales, représentent également une part non négligeable des ressources des jeunes adultes et ce jusqu'au

septième décile. Ces aides sont globalement ciblées sur les plus modestes et contribuent en effet à diminuer les inégalités au sein des jeunes en études ou en emploi toute l'année. Ainsi, 9 % des ressources des jeunes en emploi les plus modestes sont issues des transferts publics, essentiellement des allocations logement et prestations familiales. Pour les jeunes en études, la concentration en bas de la distribution (18 % des ressources du premier quintile) tient au ciblage des bourses sur les plus modestes. Du fait de leur barème qui ne prend pas en compte les ressources parentales, les allocations logement ont une place particulière au sein des aides publiques envers les jeunes adultes. Elles représentent une part stable des ressources pour les jeunes en études qui disposent d'un logement autonome (entre 7 et 11 % de leurs ressources), quel que soit leur niveau de ressources (en dehors du quintile le plus élevé). En revanche, parmi les jeunes majoritairement au chômage ou inactifs, les conditions d'accès aux allocations chômage et au RSA laissent une partie d'entre eux avec de très faibles ressources : les plus modestes vivent ainsi avec seulement 260 euros par mois en moyenne. Pour ces jeunes NEET, les aides publiques représentent une part importante des ressources, et la perception ou non d'une aide sociale est source d'hétérogénéité : 38 % des jeunes du dernier quintile ont perçu des allocations chômage dans l'année contre seulement 3 % des jeunes du premier quintile. Les difficultés financières de ces jeunes risquent de surcroît d'être durables au vu de leur très faible niveau de qualification : 29 % des plus modestes et 20 % des plus aisés d'entre eux sont sans diplôme, contre 7 % des 18-24 ans en moyenne.

Par rapport à ces transferts publics et privés, les revenus d'activité apparaissent moins dispersés à cet âge de la vie. Ainsi, les jeunes majoritairement en emploi dans l'année sont une catégorie relativement homogène, avec une composition des ressources similaire tout au long de la distribution des niveaux de vie. Les différences de niveau de vie parmi ces jeunes s'expliquent principalement par le niveau de diplôme, mais à cet âge, ils sont pour la plupart peu diplômés, ce qui peut expliquer des écarts de rémunération moindres qu'en population générale. Seuls un quart des 18-24 ans en emploi détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une proportion près de deux fois inférieure à l'ensemble des 25-34 ans (44 %¹⁷). Les plus aisés, qui sont donc plus diplômés, sont toutefois deux fois plus souvent en contrat à durée indéterminée que les moins aisés (66 % contre 27 %).

Les revenus d'activité sont en revanche davantage dispersés parmi les jeunes en études. Ils représentent un dixième des ressources disponibles pour les plus modestes, et un cinquième pour les plus aisés. De plus, plus de la moitié des jeunes du dernier quintile ont perçu des revenus d'activité dans le cadre d'un travail en lien avec leurs études (stage ou formation en alternance). Ce n'est le cas que d'un peu plus d'un tiers de ceux du premier quintile, lesquels sont plus nombreux à avoir travaillé sans contrat de travail et/ou pour un job de vacances. De manière générale, les revenus du travail et les aides parentales des jeunes en étude semblent substituables, comme l'indique la corrélation brute négative entre revenus du travail et aide des parents (coefficient de Pearson égal à -0.17).

3.2. L'origine sociale reste un déterminant important du niveau de vie individualisé

Malgré l'individualisation du niveau de vie par rapport à celui du ménage parental, l'origine sociale reste un facteur important des inégalités parmi les jeunes adultes. Ainsi, les enfants de père cadre représentent un quart du dernier quintile (Q5) des niveaux de vie individualisés alors qu'ils ne représentent qu'un dixième du premier quintile (tableau 6).

Ce fait stylisé n'apparaît pas directement, dans la mesure où l'approche individualisée met davantage en évidence les contrastes entre situations d'activité que l'approche ménage¹⁸. Les jeunes majoritairement en emploi ont un niveau de vie supérieur d'un tiers en moyenne comparés aux jeunes en études toute l'année, toutes choses égales par ailleurs, notamment à âge donné. Ils représentent la moitié des jeunes les plus aisés (Q5), contre 5 % des plus modestes (Q1). Les jeunes majoritairement au chômage ou inactifs ont à l'inverse un niveau de vie inférieur d'un quart à celui des jeunes en études, toutes choses égales par ailleurs, et représentent un quart du premier quintile (contre 2 % du dernier). Les jeunes en études sont davantage répartis dans l'échelle des niveaux de vie : bien qu'ils soient plus nombreux dans le bas de la distribution, ils représentent aussi un tiers des jeunes adultes les plus aisés.

17. Cf. Insee Référence – France, portrait social, édition 2016.

18. Or la situation d'activité des jeunes adultes est très liée à d'autres facteurs importants du niveau de vie, tels que l'origine sociale ou la situation résidentielle (voir compléments en ligne, tableau C-3).

Tableau 6 – Déterminants du niveau de vie individualisé des jeunes adultes

	Part dans le premier quintile (en %)	Part dans le dernier quintile (en %)	Estimateur OLS
Âge	20.5 ans ^(a)	21.8 ans ^(a)	5.2***
Femme	51	41	-1.2
<i>Situation résidentielle</i>			
Cohabitant	53	63	réf.
Semi-cohabitant	19	15	-9.3***
Non-cohabitant en couple	9	14	-13.6***
Non-cohabitant non en couple	19	9	-30.5***
<i>Situation principale en 2014</i>			
Majoritairement en emploi	5	56	34.3***
Majoritairement au chômage ou inactif	26	2	-24.3***
En études toute l'année	55	33	réf.
Sortie d'étude vers l'emploi	3	6	29.7***
Sortie d'étude sans emploi	10	3	-15.0***
<i>Taille d'unité urbaine</i>			
Moins de 20 000 habitants	28	30	-4.4**
De 20 000 à 200 000 habitants	23	15	-6.3***
Grande ville (>200 000 habitants)	39	24	réf.
Agglomération parisienne	10	31	15.5***
<i>Catégorie socioprofessionnelle du père</i>			
Agriculteur, artisan, commerçant	11	14	3.3
Cadre, profession libérale	10	24	10.7***
Profession intermédiaire	18	20	réf.
Ouvrier, employé	51	37	-7.0***
Père décédé ou inconnu	9	5	-16.5***
Est enfant unique	8	10	4.5*
Les parents vivent ensemble	60	69	2.7*
Né à l'étranger	12	4	-26.3***

^(a) âge moyen des jeunes.

Note : sont reportées dans la dernière colonne les variations relatives, en pourcentage, issues d'une régression linéaire menée sur le log du niveau de vie. Les variations sont significatives au seuil de * 10 % ; ** 5 % ; *** 1 %.

Lecture : 12 % des jeunes appartenant au premier quintile de niveau de vie sont nés à l'étranger. Le fait d'être né à l'étranger, toutes choses égales par ailleurs, diminue de 26 % le niveau de vie annuel d'un jeune adulte.

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Ces différences liées à la situation d'activité expliquent en partie la dispersion plus grande des niveaux de vie avec l'âge : le rapport inter-décile passe de 2.7 à 18 ans à 3.4 à 24 ans. De fait, la population est plus hétérogène à 24 ans qu'elle ne l'est à 18 ans en raison d'une évolution rapide de la situation familiale, résidentielle et professionnelle. À 18 ans, plus de huit jeunes sur dix sont en études et seulement 5 % vivent dans leur propre logement. À 24 ans, la moitié est en emploi, près de la moitié vit dans son propre logement et plus d'un quart vit en couple. Au-delà du changement de composition des ressources,

leur niveau augmente avec l'âge : à situation d'activité donnée, un an de plus se traduit par un niveau de vie plus élevé de 5 % (cf. tableau 6), principalement du fait de revenus d'activité plus importants.

Or les parcours scolaires et professionnels sont dès cet âge en partie déterminés par l'origine sociale : 37 % des enfants de père ouvrier ou employé sont en études toute l'année et 17 % sont majoritairement au chômage ou inactifs, contre respectivement 73 % et 4 % des enfants de père cadre ou de profession libérale. Ainsi,

une partie des différences de niveau de vie liées au statut d'activité résulte d'un effet indirect de l'origine sociale. L'origine sociale a également un effet plus direct sur le niveau de vie des jeunes adultes *via* les transferts monétaires et en nature des parents, qui sont plus importants dans les milieux plus favorisés (Castell *et al.*, 2016b). Toutes choses égales par ailleurs, les enfants de père cadre ont un niveau de vie supérieur de 11 % à celui des enfants ayant un père exerçant une profession intermédiaire, alors que les enfants de père ouvrier ont un niveau de vie 7 % inférieur à celui des enfants de père exerçant une profession intermédiaire. Les dépenses des parents pour leur jeune adulte sont globalement proportionnelles à leur revenu et, à revenu comparable, elles sont même plus élevées de moitié lorsque les deux parents sont cadres que lorsqu'ils sont ouvriers (Grobon, 2018). Les enfants de père cadre ou exerçant une profession libérale qui vivent au domicile parental bénéficient également d'une valorisation de la cohabitation d'un quart supérieure à celle des enfants de père ouvrier¹⁹. Cet écart est le même parmi les non-cohabitants vivant en logement ordinaire, laissant supposer des loyers plus élevés pour les enfants de père cadre que pour les enfants de père ouvrier. Outre l'origine sociale, le patrimoine des parents a également un effet positif net sur le niveau de vie des jeunes. Ainsi, les enfants de parents propriétaires ont un niveau de vie supérieur de plus de 10 % à celui des enfants de parents non propriétaires de leur logement. Enfin, le fait d'être né à l'étranger a un effet très important sur le niveau de vie puisque ces jeunes ont un niveau de vie inférieur de plus d'un quart à celui des jeunes adultes nés en France.

Malgré l'individualisation du niveau de vie des jeunes et le rôle important joué par les aides parentales pour les non-cohabitants, ces derniers continuent à avoir un niveau de vie inférieur à celui des cohabitants²⁰. C'est encore plus le cas des non-cohabitants ne vivant pas en couple qui ont un niveau de vie 30 % inférieur à celui des cohabitants, toutes choses égales par ailleurs.

En revanche, d'autres caractéristiques s'avèrent avoir peu d'effet sur le niveau de vie individualisé des jeunes adultes. C'est le cas de la situation familiale (séparation des parents et fratrie), contrairement à ce qui est observé avec l'approche ménage. De même, les femmes n'ont pas, toutes choses égales par ailleurs, plus de risques d'avoir un niveau de vie plus faible même si elles sont moins nombreuses en haut de la distribution, notamment parce qu'elles commencent à travailler plus tard que les hommes. Cela n'exclut

pas pour autant l'existence d'écarts de rémunération selon le sexe parmi les jeunes en emploi (encadré 3).

3.3. Au-delà du niveau de vie, un sentiment d'aisance financière lié aux perspectives d'avenir

Le niveau de vie mesuré à un instant t n'est pas forcément représentatif de la situation financière de moyen terme des jeunes adultes. Nous faisons l'hypothèse que le sentiment d'aisance financière des jeunes adultes permet une appréciation plus complète de leur situation, qui serait liée à leurs perspectives d'avenir. La comparaison des niveaux de vie à cet âge ne rend par exemple pas compte de l'investissement réalisé par les jeunes adultes encore en études, qui représentent plus de la moitié des 18-24 ans. Après leur sortie du système éducatif, ces derniers seront les plus susceptibles d'être titulaires d'un diplôme du supérieur, et donc de briguer des positions leur permettant d'obtenir des salaires plus élevés que ceux des jeunes déjà en emploi entre 18 et 24 ans. De fait, neuf jeunes en études sur dix souhaitent obtenir un diplôme du supérieur, tandis que les jeunes adultes déjà sortis du système éducatif sont moins d'un quart à avoir obtenu un diplôme du supérieur. Ainsi, le niveau de vie des jeunes adultes n'est probablement pas vécu de la même manière par tous. Les jeunes en emploi attendent de leur salaire les ressources leur permettant de garantir pleinement leur indépendance financière et les jeunes NEET peuvent craindre que les difficultés financières qu'ils rencontrent dès leur sortie des études ne s'installent durablement. À l'inverse, les jeunes en études peuvent accepter temporairement un moindre niveau de vie, en attendant en contrepartie une meilleure situation financière après leurs études. Les besoins financiers des jeunes en études sont également moindres du fait d'une relative subvention de leur consommation, avec de nombreux tarifs réduits notamment, ainsi qu'un mode de vie associé à une structure de consommation spécifique, tournée vers la sociabilité extérieure. Toutefois, leur moindre niveau de dépenses reflète aussi pour une partie d'entre eux une adaptation au manque de ressources (Portela, 2018).

19. La valorisation moyenne pour les semi-cohabitants est en revanche similaire. Cela s'explique par le fait que les enfants de père ouvrier rentrent plus souvent au domicile parental que les enfants de père cadre.

20. L'effet de la décohabitation est près de deux fois plus important avec l'approche ménage du niveau de vie, qui considère le niveau de vie des jeunes cohabitants comme équivalent à celui de leurs parents (voir complément en ligne, tableau C-4).

ENCADRÉ 3 – Les inégalités de genre entre 18 et 24 ans

Les jeunes femmes ont un niveau de vie moyen de 15 325 euros par an, soit 6 % inférieur à celui des hommes (16 300 euros). À autres caractéristiques données, nous n'observons cependant pas de différence significative de niveau de vie au niveau de l'ensemble des jeunes.

Parmi les jeunes en emploi en revanche, un écart significatif apparaît dès cet âge. En moyenne, les jeunes femmes ont un niveau de vie 10 % inférieur à celui des jeunes hommes. Cette différence est de 5 % même après contrôle des caractéristiques observables, de la situation d'emploi et de la présence d'enfants (tableau A, modèle (E)). Cet écart est très largement lié aux revenus d'activité des jeunes femmes, qui sont inférieurs de plus de 20 % à ceux des jeunes hommes. Le fait que l'écart de revenus

d'activité entre les femmes et les hommes soit plus important après contrôle par les caractéristiques individuelles (35 % dans le modèle (A) contre 17 % d'écart brut) est lié à l'âge et au niveau de diplôme plus élevé des jeunes femmes en emploi que des jeunes hommes en emploi. Ce résultat est cohérent avec des recherches récentes qui montrent des écarts entre femmes et hommes de la probabilité d'accéder à une position professionnelle correspondant à la qualification avant la première naissance (Briard & Valat, 2018). La valeur élevée de cet écart peut être liée aux différences de secteur d'activité, à des différences de durée du travail qui ne seraient pas captées par la quotité de travail, ou encore être liée à de la discrimination ou à un choix d'implication dans la vie familiale, souvent socialement contraint.

Tableau A – Différences de niveau de vie individualisé et de revenus d'activité entre jeunes femmes et jeunes hommes en emploi (en %)

	Écart brut	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)
		Caractéristiques individuelles ^(a)	(A) + a connu une période de chômage ou inactivité dans l'année	(B) + type de contrat et d'employeur	(C) + temps partiel	(D) + enfant(s) à charge
Différence de niveau de vie individualisé	9.9	10.7	8.6	7.3	5.6	4.9
Différence de revenus d'activité	17.2	35.3	29.1	26.1	23.0	20.8

^(a) âge, situation et lieu de résidence, diplôme, né à l'étranger ou non.

Note : Tous les écarts sont significatifs au seuil de 1 %.

Lecture : les jeunes femmes en emploi ont un niveau de vie 9.9 % inférieur à celui des jeunes hommes en emploi. Cet écart est de 10.7 %, à caractéristiques individuelles données ^(a), et de 4.9 % à périodes d'inactivité et de chômage, quotité de travail, type de contrat et d'employeur, et nombre d'enfants comparables.

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, majoritairement en emploi en 2014.

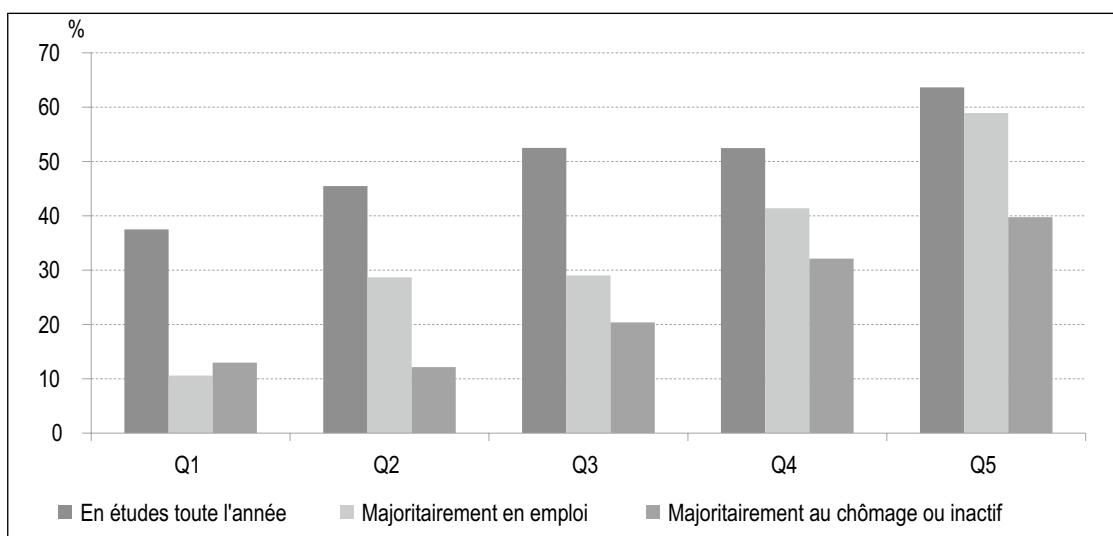
Pour vérifier cette hypothèse, nous étudions le sentiment d'aisance financière selon la situation des jeunes adultes et leurs perspectives d'avenir, une fois contrôlé leur niveau de vie individualisé actuel. À niveau de vie donné, les jeunes en emploi ont en moyenne 15 % moins de chances de se sentir « à l'aise » financièrement que les jeunes en études, et les jeunes au chômage ou inactifs 54 % de chances en moins (voir tableau 7). Plus on descend dans la distribution des niveaux de vie, plus l'écart entre les jeunes en études et les jeunes en emploi est important (figure II). Ainsi, parmi les plus modestes, les jeunes en études sont trois fois plus nombreux que ceux sortis du système éducatif à se dire à l'aise financièrement²¹. Ces disparités sont cohérentes avec la projection dans l'avenir des jeunes adultes observée à l'aide d'autres sources (Grobon & Portela, 2016).

La différence de perception des jeunes se reflète également dans les montants de revenu dont ils déclarent avoir « besoin pour mener la vie qu'ils souhaitent », deux fois plus élevés pour les jeunes en emploi (2 085 euros par mois en moyenne) que pour les jeunes en études (1 040 euros) et situés à un niveau intermédiaire pour les jeunes NEET (1 495 euros).

D'autres facteurs ayant également trait au rapport à l'avenir influencent le sentiment d'aisance financière des jeunes adultes. Le fait d'avoir contracté un emprunt (hors achat immobilier)

21. Ces différences apparaissent beaucoup moins marquées selon l'approche ménage du niveau de vie : bien qu'une différence subsiste entre les jeunes au chômage ou inactifs et les autres, on ne perçoit plus de différence entre l'appréciation des jeunes en études et celle des jeunes en emploi, à quintile de niveau de vie donné.

Figure II – Part de jeunes se déclarant à l'aise financièrement selon la situation d'activité et le quintile de niveau de vie



Note : regroupement des modalités « ça va », « plutôt à l'aise » et « vraiment à l'aise ».

Lecture : parmi le premier quintile de niveau de vie des jeunes adultes, 38 % des jeunes en études toute l'année se disent à l'aise financièrement. Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, hors jeunes sortis du système éducatif dans l'année.

diminue d'un tiers les chances de se dire à l'aise financièrement, à niveau de vie donné (tableau 7). Cette situation concerne 13 % des 18-24 ans, dont la moitié pour l'achat d'un véhicule et un quart pour financer leurs études. La situation financière des parents, le fait qu'ils puissent aider davantage ou encore les bonnes relations entretenues avec les parents influencent positivement le sentiment d'aisance financière des jeunes adultes. L'aide potentielle des parents donne en quelque sorte au jeune l'assurance de ne pas se retrouver en

difficulté, lui permettant d'appréhender plus positivement une situation financière donnée, et l'incitant à un investissement plus long dans des études, ou dans la recherche d'un emploi davantage en adéquation avec ses compétences. À l'inverse, le fait de juger ses parents en difficultés financières diminue de moitié le sentiment d'aisance financière des jeunes, toutes choses égales par ailleurs. Ces résultats renforcent l'idée d'un fort effet de l'origine sociale, déjà constaté sur le niveau de vie lui-même.

Tableau 7 – Déterminants de l'aisance financière perçue par le jeune à niveau de vie individuel contrôlé

	Rapport des risques relatifs		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Niveau de vie individualisé du jeune (log)	1.62	1.68	1.35
Situation principale en 2014			
En études toute l'année	réf.	réf.	réf.
Majoritairement en emploi	0.85	ns	ns
Majoritairement au chômage ou inactif	0.46	0.48	0.59
Sortie d'études au cours de l'année	0.76	0.78	0.82
Situation résidentielle			
Cohabitant		réf.	réf.
Semi-cohabitant		0.96	0.90
Non-cohabitant		0.84	0.80 →

Tableau 7 (suite)

	Rapport des risques relatifs		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Taille d'unité urbaine			
Commune rurale		ns	ns
Unité urbaine <20 000 habitants		ns	ns
Entre 20 000 et 100 000 habitants		0.88	ns
Entre 100 000 et 200 000 habitants		réf.	réf.
Plus de 200 000 habitants		ns	ns
Agglomération parisienne		ns	ns
Âge		0.97	0.97
Femme (réf.=homme)		0.89	0.94
En couple (réf.=seul)		ns	ns
Emprunt en cours hors immobilier (réf.=pas d'emprunt)		0.66	0.70
État de santé			
Santé mauvaise ou très mauvaise			ns
Santé bonne ou assez bonne			réf.
Santé très bonne			1.13
Niveau de vie des parents			
1 ^{er} quintile			0.78
2 ^e quintile			0.87
3 ^e quintile			réf.
4 ^e quintile			ns
5 ^e quintile			ns
Un des parents au moins est propriétaire			1.17
Les parents pourraient aider davantage le jeune			1.17
Parents jugés en difficultés financières par le jeune			0.46
Un ou deux parents décédé(s)			0.82
Pas de relation avec au moins un parent			ns
Tensions fréquentes avec au moins un parent			0.71
Parents séparés			0.80

Note : les rapports de risques relatifs visent à approcher le rapport de probabilités plus exactement que le rapport des chances (*odds ratio*) dans le cas d'une variable d'intérêt binaire.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, le fait que ses parents appartiennent aux 20 % des ménages les plus modestes (1^{er} quintile) plutôt qu'au milieu de la distribution des niveaux de vie diminue de 22 % la probabilité que le jeune déclare se sentir « à l'aise » financièrement.

Source et champ : DREES-Insee, *Enquête nationale sur les ressources des jeunes*, 2014. Jeunes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

* *
*

Bien que transitoire, la situation financière des jeunes adultes révèle des inégalités liées à l'origine sociale à une période où les choix en matière d'éducation et d'entrée sur le marché du travail peuvent avoir une influence majeure sur l'ensemble du parcours de vie. Les résultats présentés dans cet article invitent tout d'abord à mobiliser une approche spécifique pour cette population, afin d'identifier le mieux possible

les jeunes les plus en difficulté financière. Ils montrent ensuite l'intérêt d'une analyse de l'appréciation subjective que les jeunes ont de leur situation financière, laquelle reflète davantage la façon dont ils anticipent leur avenir et prennent leurs décisions en tenant compte de l'ensemble de leurs ressources, y compris non financières ou liées à l'existence d'aides potentielles.

Du fait de l'importance du soutien familial dans cette période, les jeunes en études les moins

pourvus partent avec un handicap financier qui peut limiter la durée et la qualité de leur formation et avoir un effet durable sur leur revenu permanent. Ce désavantage n'est qu'en partie compensé par les prestations sociales ciblées, telles que les bourses ou l'accès à des logements en cité universitaire, et transite partiellement par l'effet délétère du travail étudiant sur la participation en cours (Wolff, 2017) comme sur les performances (Beffy *et al.*, 2009), lorsqu'il n'est pas en lien avec le domaine d'études.

Pour les jeunes les moins pourvus qui sont déjà sortis du système éducatif, peu voire pas diplômés et ne disposant que de peu de soutien financier de la part de leurs parents comme des pouvoirs publics, le fort degré de précarité financière peut constituer un obstacle, tant à la reprise d'études qu'à une recherche d'emploi efficace. Cela pose

clairement la question d'une forte intervention publique sur ces publics, sur le modèle de la Garantie Jeunes, dont il conviendra d'analyser les effets à moyen terme.

L'analyse d'un niveau de vie individualisé pour les jeunes adultes et les comparaisons qu'elle permet entre jeunes adultes malgré les statuts de cohabitation différents gagnerait à être prolongée pour d'autres pays. Elle permettrait d'une part une meilleure comparaison malgré les spécificités nationales de taux de cohabitation. D'autre part, la comparaison des approches ménage et individualisée pourrait également permettre de mettre en perspective les différences institutionnelles qui influencent le niveau de ressources des jeunes, notamment les politiques de jeunesse, et plus largement l'ensemble du système socio-fiscal. □

Lien vers les compléments en ligne : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4514352/ES-514-515-516_Castell-Grobon_Complements.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Albertini, M. & Radl, J. (2012). Intergenerational transfers and social class: Inter-vivos transfers as means of status reproduction? *Acta Sociologica*, 55(2), 107-123. <https://doi.org/10.1177/0001699311431596>

Albouy, V., Murat, F. & Roth, N. (2003). Les aides aux jeunes adultes : réflexions sur les concepts et éléments de chiffrage. *Économie & prévision*, 4, 160-161. <https://doi.org/10.3917/ecop.160.0001>

Aliaga, E. & Lê, J. (2016). L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés. *Insee Références – France, portrait social*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2492169?sommaire=2492313>

Beffy, M., Fougère, D. & Maurel, A. (2009). L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires. *Économie et Statistique*, 422, 31-50. <https://doi.org/10.3406/estat.2009.8017>

Brandt, M. & Deindl, C. (2013). Intergenerational Transfers to Adult Children in Europe: Do Social Policies Matter? *Journal of Marriage and Family*, 75(1), 235-251. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2012.01028.x>

Briard, K. & Valat, E. (2018). À quels moments les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes se forment-elles ? *Dares, Document d'études* N° 215. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/documents-d-etudes/article/a-quels-moments-les-inegalites-professionnelles-entre-les-femmes-et-les-hommes>

Castell, L., Missègue, N., Portela, M., Rivalin, R. & Thouilleux, C. (2016a). Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans. *Les dossiers de la DREES* N° 8. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/les-dossiers-de-la-drees/article/ressources-et-acces-a-l-autonomie-residentielle-des-18-24-ans>

Castell, L., Portela, M. & Rivalin, R. (2016b). Les principales ressources des 18-24 ans. *Insee Première* N° 1603. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019048>

Chevalier, T. (2016). Varieties of youth welfare citizenship. Towards a two-dimension typology. *Journal of European Social Policy*, 26(1), 3–19. <https://doi.org/10.1177/0958928715621710>

Chevalier, T. (2018). *La jeunesse dans tous ses états*. Paris: Presses Universitaires de France.

D'Albis, H., Bonnet, C., Navaux, J., Pelletan, J. & Wolff, F.-C. (2017). Lifecycle deficit in France: an assessment for the period 1979-2011. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 491-492, 47–70. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2017.491d.1905>

Déchaux, J. (2007). L'entraide familiale au long de la vie : Des pratiques inégalement réparties. *Informations sociales*, 137(1), 20–30. <https://doi.org/10.3917/inso.137.0020>

Dherbécourt, C. (2018). Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie, France Stratégie. *La note d'analyse* N° 68. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/nes-meme-etoile-origine-sociale-niveau-de-vie>

Donni, O. & Ponthieux, S. (2011). Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives. *Travail, genre et sociétés*, 26(2), 67–83. <https://doi.org/10.3917/tgs.026.0067>

Grobon, S. & Portela, M. (2016). Les valeurs des jeunes adultes, leur perception de l'avenir et de la protection sociale. *Les dossiers de la DREES* N° 3. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/les-dossiers-de-la-drees/article/les-valeurs-des-jeunes-adultes-leur-perception-de-l-avenir-et-de-la-protection>

Haut Conseil à la Famille (2016). Les jeunes de 18 à 24 ans. Rapport.

Herpin, N. & Verger, D. (1997). Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté. *Économie et Statistique*, 308-309-310, 211–227. <https://doi.org/10.3406/estat.1998.2599>

Herpin, N. & Déchaux, J.-H. (2004). Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité. *Économie et Statistique*, 373, 3–32. <https://doi.org/10.3406/estat.2004.7256>

Hourriez, J.-M. & Olier, L. (1997). Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence. *Économie et Statistique*, 308-310, 65–94. <https://doi.org/10.3406/estat.1998.2591>

Jentsch, B. & Reiter, H. (2018). Social inequality and the transition to education and training: the significance of family background in Germany. In: Irwin, S. & Nilsen, A. (Eds.), *Transitions to adulthood through recession. Youth and inequality in a European comparative perspective*, pp. 97–114. London: Routledge.

Kahn, J., Goldscheider, F. & García-Manglano, J. (2013). Growing Parental Economic Power in Parent-Adult Child Households: Co-residence and financial dependency in the United States, 1960-2010. *Demography*, 50, 1449–1475. <https://doi.org/10.1007/s13524-013-0196-2>

Kalenkoski, C. & Pablonia, S. (2010). Parental transfers, student achievement, and the labor supply of college students. *Journal of Population Economics*, 23(2), 469–496. <https://doi.org/10.1007/s00148-008-0221-8>

Kranklader, E., Ferret, A. & Schreiber, A. (2018). La solidarité financière entre ménages. 36 milliards d'euros d'aides annuelles transférées entre ménages. *Insee Première* N° 1707. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3591027>

Laferrère, A. (2005). Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges. *Économie et Statistique*, 381-382, 147–175. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376583?sommaire=1376587>

Lhommeau, B. (2014). Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie. *Études et résultats* N° 867. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/quand-les-jeunes-n-habitent-pas-chez-leurs-parents-revenus-et-niveau-de-vie>

Martin, H. & Périvier, H. (2018). Les échelles d'équivalence à l'épreuve des nouvelles configurations familiales. *Revue économique*, 69(2), 303–334. <https://www.cairn.info/revue-economique-2018-2-page-303.htm>

Meulders, D. & O'Dorchai, S. (2011). Lorsque seul le ménage compte. Variations autour de la pauvreté des ménages et des individus en Europe. *Travail, genre et sociétés*, 26(2), 85–104. <https://doi.org/10.3917/tgs.026.0085>

Paugam, S. & Zoyem, J.-P. (1997). Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité. *Économie et Statistique*, 308-310, 187–210. <https://doi.org/10.3406/estat.1998.2598>

Portela, M. (2018). Alimentation, logement, transports : quelles dépenses pèsent le plus dans le budget des ménages étudiants ou de jeunes adultes. *Études et résultats* N° 1060. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/alimentation-logement-transports-quelles-depenses-pesent-le-plus-dans-le-budget>

Robert-Bobée, I. (2002). Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille. *Insee Première* N° 826. <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/handle/1/464>

Sandefur, G. D., Eggerling-Boeck, J. & Park, H. (2005). Off to a good start? Postsecondary education and early adult life. In: Settersten, R. A., Furstenberg Jr., F. F. & Rumbaut, R. G. (Eds.), *On the frontier of adulthood: Theory, research, and public policy*, pp. 292–319. Chicago: University of Chicago Press.

Schoeni, R. F. & Ross, K. E. (2005). Material Assistance from Families during the Transition to Adulthood. In: Settersten, R. A., Furstenberg Jr., F. F. & Rumbaut, R. G. (Eds.), *On the frontier of adulthood: Theory, research, and public policy*, pp. 396–416. Chicago: University of Chicago Press.

Solard, J. & Coppoletta, R. (2014). La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? *Économie et Statistique*, 469-470, 61–84. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2122592/ES469D.pdf>

Van de Velde, C. (2008). *Devenir adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris: Presses Universitaires de France.

Wightman, P., Schoeni, R. & Robinson, K. (2012). *Familial financial assistance to young adults*. National Poverty Center *Working Paper Series* N° 12-10. <http://npc.umich.edu/publications/u/2012-10%20NPC%20Working%20Paper.pdf>

Wolff, F.-C. (2017). Activité rémunérée et temps consacré aux études supérieures. *Revue économique*, 68(6), 1005–1032. <https://doi.org/10.3917/reco.pr2.0104>
